

L'hon. M. BRODEUR : Il ne faut pas oublier que les steamers qui font la navette entre l'île du Prince-Edouard et la terre ferme ne sont employés à ce service que durant l'hiver, et qu'en été le "Stanley" et le "Minto" sont utilisés pour le ravitaillement des phares, la pose des bouées et le transport des fournitures.

M. R. L. BORDEN : Mais le ministre, si je ne me trompe, impute toute cette dépense au compte de l'île du Prince-Edouard ?

L'hon. M. BRODEUR : Mais non. L'honorable membre a parlé du "Montcalm". Je suppose qu'il s'est trompé de nom. Le "Montcalm" n'est pas utilisé pour le service de l'île du Prince-Edouard.

M. R. L. BORDEN : J'ai dit qu'il ne l'était pas.

L'hon. M. BRODEUR : Les bateaux utilisés pour le service sont le "Stanley" et le "Minto". Les dépenses occasionnées par le "Minto" sont indiquées à la page P-20 du rapport de l'auditeur général. La dépense totale pour l'exercice clos le 31 mars 1907, s'est élevée à \$60,118.90, dont \$52,483.90 ont été prélevés sur le crédit pour les steamers du Dominion, \$2,635 sur le crédit pour le service d'hiver des dépêches, et \$5,000 sur le crédit pour la construction des phares. Il n'est que juste de déduire de cette somme un montant de \$5,989.66.

M. A. A. McLEAN (Queen) : Le ministre déduit-il de cette somme les dépenses entraînées par le voyage du Gouverneur général ?

L'hon. M. BRODEUR : C'est ce que je déduis. Il reste un reliquat d'un peu plus de \$54,000 à porter au compte du service d'hiver. Pour le "Stanley", la dépense se trouve indiquée à la page P-27. Elle s'élève à la somme de \$45,504, ce qui fait un total de \$100,000, en outre des dépenses occasionnées par le voyage du Gouverneur général. Ce sont les chiffres qui ont été fournis par mon collègue, le ministre des chemins de fer et des Canaux. Les recettes sont indiquées à la page 201 ; le "Minto" a donné des recettes de \$9,075.23, et le "Stanley" de \$7,793.65, ce qui fait un total de près de \$17,000. Ainsi donc, les chiffres fournis par le ministre des Chemins de fer et des Canaux sont absolument exacts.

M. A. A. McLEAN (Queen) : Ne tenez-vous point compte des services rendus par ces steamers au gouvernement canadien dans le cours de l'été ?

L'hon. M. BRODEUR : Les services rendus par le "Minto" dans le cours de l'été sont portés au compte du voyage du Gouverneur général.

M. A. A. McLEAN (Queen) : Le "Stanley" a-t-il aussi été utilisé pour ce service ?

L'hon. M. BRODEUR : Je ne me rappelle pas que le "Stanley" ait été appliqué à ce

M. BORDEN.

service ; je crois qu'il subissait des réparations, mais je n'en suis pas très sûr. Il est certain que les dépenses entraînées par le service d'hiver excèdent de beaucoup le montant des recettes.

L'honorable membre propose que le Gouvernement se charge aussi du service d'été. Je ne puis agréer cette proposition, car à mon avis le service donné actuellement par la compagnie est satisfaisant à tous égards. Au reste, le Gouvernement est si souvent critiqué à cause du service d'hiver, que nous aurions raison de craindre de ne pouvoir fournir un aussi bon service que la compagnie. Il est bien connu que les services d'utilité publique sont mieux administrés par des compagnies d'intérêt privé que par des gouvernements. L'honorable représentant de Prince nous propose d'adopter une ligne de conduite différente en ce qui regarde l'utilisation de ces bateaux. Voici quelle est la règle suivie par le député : une fois que le service d'été de la compagnie d'intérêt privé est interrompu, il est pris en main par le Gouvernement, et effectué par lui, entre Charlottetown et Pictou. L'honorable membre (M. Lefurgey) demande que les paquebots se rendent d'abord à Summerside, puis à Charlottetown, puis à Georgetown. Je ne suis pas en faveur de l'idée de changer de port si souvent ; je crois qu'il est de l'intérêt de l'île que le service soit autant que possible à destination d'un seul port. Summerside n'est pas aussi central que Charlottetown, et il est, je pense, dans l'intérêt de l'île tout entière que les bateaux commencent par faire le service entre Charlottetown et Pictou, et que tout changement soit effectué de l'avis des capitaines, qui sont très capables et prudents, et dont le jugement à cet égard est sûr.

Je sais bien qu'on leur a parfois reproché d'être par trop prudents ; mais il ne faut pas perdre de vue que leur responsabilité est lourde, et jusqu'ici ils ont su éviter à leurs navires tout accident sérieux. Au lieu de blâmer leur conduite, on devrait plutôt en faire l'éloge. La ligne d'action du Gouvernement en toute circonstance, en ce qui regarde un changement de route, est de se conformer à l'avis des capitaines, et en cela, je suis sûr que l'opinion publique de l'île du Prince-Edouard nous sera favorable. Mais l'idée de changer la destination d'un jour à l'autre n'est pas pratique, et je ne partage nullement l'avis de l'honorable député de Prince à cet égard. Je ne ferai pas d'autre critique de la proposition qui nous a été faite. Le département de la Marine et des Pêcheries a fourni cette année un excellent service, et nous nous proposons de faire construire un brise-glace assez puissant pour répondre à tous les besoins.

M. J. J. HUGHES : Le débat sur la résolution présentée par moi a pris plus d'ampleur que je ne prévoyais ; il s'est étendu à toute la question des communications, ce